



PÔLE FORMATIONS – PÔLE COMPÉTITIONS

RAPPEL : CHARTE DE RECRUTEMENT DES JEUNES JOUEURS(ES)

Thématique :	<input type="checkbox"/> ADMINISTRATION ET FINANCES <input checked="" type="checkbox"/> FORMATION <input type="checkbox"/> JEUNESSE <input checked="" type="checkbox"/> COMPÉTITIONS <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT
Destinataires :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidents <input checked="" type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> Trésoriers <input checked="" type="checkbox"/> Éducateurs bénévoles et salariés
Nombre de pages : 2	Nombre de pièce jointe :
<input checked="" type="checkbox"/> Information	

Madame La Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez dans cette note un rappel important concernant la préparation de la saison 2021-2022. Il y a 4 ans nous avons ajouté une charte de recrutement des jeunes joueurs/joueuses afin de vous aider à communiquer sereinement entre vous et vers les familles. Nous vous invitons à continuer d'appliquer, avec bon sens, les étapes décrites ci-dessous. Le Pôle Formations peut vous accompagner dans vos démarches.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE RECRUTEMENT DES JEUNES JOUEURS/JOUEUSES

Pour donner suite aux nombreux retours concernant les mouvements et les sollicitations des jeunes joueurs/joueuses et en lien avec le Plan Sportif Régional, voici les recommandations de la Ligue des Pays de la Loire, que le Comité souhaite voir appliquées : [PROCESSUS DE DETECTION](#).

1 : Les clubs/CTC intéressé(e)s par un(e) ou plusieurs jeunes pourront passer par le Pôle Formations et le CTF chargé de la Formation du/de la joueur/joueuse du Comité du club d'origine, afin d'échanger sur leur projet et obtenir, si besoin, les coordonnées téléphoniques de l'éducateur(trice) du/de la jeune concerné(e).

Le premier contact s'établit d'éducateur(trice) à éducateur(trice)

2 : Les clubs/CTC qui contacteront les éducateurs(trices) de ces jeunes devront également prévenir les Présidents des clubs d'origine, par lettre ou mail, afin de les informer de leurs démarches.

La deuxième étape s'établit de club à club.

3 : Le courrier aux familles :

Le club sollicitateur devra envoyer aux parents des jeunes concerné(e)s, un courrier présentant les grandes lignes du projet proposé. À titre indicatif, ledit courrier pourrait porter sur les points suivants : les noms des personnes à contacter, le nombre d'entraînements par semaine, le nom

de l'éducateur(trice), le niveau de jeu probable, les dates proposées pour la participation du jeune à une ou plusieurs séances d'entraînement. En annexe à ce courrier, il pourrait être joint le projet sportif du club et le projet sportif spécifique pour la catégorie concernée.

Un contact téléphonique pourra alors s'établir avec la famille.

4 : Le Comité sera vigilant faces aux démarches entreprises et se réserve le droit de vérifier leur bonne application. Tout manquement d'un club et/ou d'un éducateur(trice) à ces démarches pourra entraîner l'arrêt de ces échanges d'informations.

Pour rappel, pour les clubs dont les équipes jouent en Région et Championnat de France, le Comité de Vendée vous demande de transmettre, à chaque étape, la copie de ces documents (*courriers ou mails aux Présidents des clubs d'origine et aux familles*) au Pôle Formations.

Dans cette attente, recevez, Madame La Présidente, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Rédacteur	Vérificateurs	Approbateurs
Florent DAHERON, Conseiller Technique Fédéral	Marc PHELIPPEAU Brice SARRAZIN Vice-Présidents	Marc PHELIPPEAU Brice SARRAZIN Vice-Présidents
Référence	2021-05-20 - PFCJ - FD	